

Service mer et littoral  
Pôle cultures marines

**AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES**

**AVIS**

**ENQUETE PUBLIQUE n° 06-2020 du 19/10/2020 au 18/11/2020**

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du **19/10/2020** au **18/11/2020** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de AGON-COUTAINVILLE, ANNEVILLE-SUR-MER, ANNOVILLE, AUDOUVILLE-LA-HUBERT, AUMEVILLE-LESTRE, BLAINVILLE-SUR-MER, BREHAL, BRETTEVILLE-SUR-AY, BRICQUEVILLE-SUR-MER, CRASVILLE, DENNEVILLE, FOUCARVILLE, GOUVILLE-SUR-MER, LESTRE, LINGREVILLE, QUETTEHOU, QUINEVILLE, REGNEVILLE-SUR-MER, REVILLE, SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE, SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE, SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE, SAINT-LO-DOURVILLE, SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE, SAINT-REMY-DES-LANDES, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE, SURVILLE
- Les locaux du service mer et littoral de Cherbourg-en-Cotentin, Saint Vaast la Hougue et Granville

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 18 novembre 2020 auprès de Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Manche  
Arrête la présente liste à **86 demandes**.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin le **15 OCT. 2020**

Pour le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer  
et par subdélégation  
la responsable du pôle cultures marines

Véronique LE BRIS

